

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/10 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES AFFERENTS AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE MAINTENANCE ET DE SECURITE AU LYCEE DE BALAGNE

SEANCE DU 27 JANVIER 2005

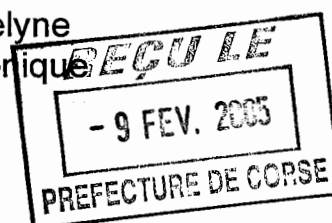
L'An deux mille cinq, et le vingt-sept janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mlle ANGELI Corinne à M. GALLETTI José
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme COLONNA Christine.

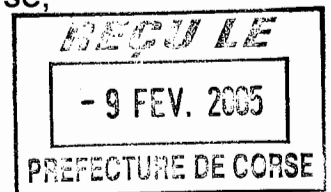


L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 portant adoption du budget primitif pour 2004,
- VU** la délibération n° 04/143 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juin 2004 autorisant le Président du Conseil Exécutif à lancer la procédure de consultation des entreprises,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :



HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de maintenance et de sécurité au Lycée de Balagne avec les entreprises suivantes :

N° LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
LOT 1 : Maçonnerie - démolitions - VRD serrurerie - travaux divers.	MAESTRIA	150 628,60
LOT 2 : Electricité - courants faibles.	INETECH	57 270,15
LOT 3 : Chauffage.	THERMYDROCLIM	72 721,15
LOT 4 : Menuiserie aluminium - bois.	EMMANUELLI - CMA	29 776,14

N° LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
LOT 5 : Peinture - Cloisonnement - Faux-plafonds - Sols souples occultation.	BATIDECOR	50 288,31
LOT 6 : Matériel de cuisine.	MATEQUIP	32 876,28

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 janvier 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
- 9 FEV. 2005
PREFECTURE DE CORSE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

LYCEE DE BALAGNE - L'ILE-ROUSSE

AMENAGEMENTS DE MAINTENANCE ET DE SECURITE

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

(Modifié en Mai 2004)

Maîtrise d'œuvre (Cis OPC)	59 936,11 €
Contrôle technique	7 325,50 €
Travaux	407 000,00 €
Coordination hygiène et sécurité de chantier	3 976,70 €
Aléas et tolérance	13 000,00 €
Divers	8 761,69 €
	<hr/>
TOTAL	500 000,00 €

